

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rungis, le 31 août 2011

AIRLINAIR a réalisé son troisième bilan carbone

La compagnie aérienne régionale française AIRLINAIR a réalisé son troisième bilan carbone*, établi sur l'année fiscale 2010/2011 (avril 2010 à mars 2011). Ce bilan a été conçu avec l'appui du cabinet de conseil Carbone 4*, en suivant la méthodologie proposée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Ce bilan permet à la compagnie de mettre en place un plan d'actions dont l'objectif est de réduire son empreinte carbone. Ce plan d'actions annuel est suivi par le biais d'indicateurs qui sont passés en revue lors des réunions « Qualité Sécurité Environnement » pilotées par la Direction de la compagnie.

Ainsi, en réalisant tous les ans son bilan carbone, AIRLINAIR poursuit son engagement en matière de développement durable.

Cette démarche volontaire s'inscrit dans la politique écologique de la compagnie qui a choisi d'opérer ses vols en appareils turbopropulseurs de type ATR, avion connu pour ses performances environnementales. En effet, il s'agit des aéronefs les plus économes en consommation de carburant et d'émission de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, depuis juillet 2010, AIRLINAIR permet à ses clients de calculer leurs émissions de CO2 en cliquant simplement sur une bannière dédiée sur le site internet de la compagnie : www.airlinair.com

** A propos du Bilan CarboneTM : Le Bilan CarboneTM est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Cette méthode permet aux entreprises industrielles et tertiaires et aux administrations d'estimer les émissions directes ou indirectes induites par leur activité. Pour plus d'informations : www.ademe.fr/bilan-carbone*

** Carbone 4 est le premier cabinet d'audit et de conseil en stratégie carbone.*

A propos d'AIRLINAIR :

AIRLINAIR, compagnie aérienne régionale française, est le premier opérateur européen et quatrième opérateur mondial d'appareils turbopropulseurs de type ATR 42 et 72.

Rappel des lignes sur l'ensemble du réseau commercialisé par AIRLINAIR :

Les lignes au départ de Paris : Agen, Aurillac, Brive, Caen, Castres, Lannion, La Rochelle et Limoges

Les lignes au départ de Lyon : La Rochelle et Poitiers

Avec des vols quotidiens du lundi au vendredi et, sur certaines lignes, le week-end.

Pour plus d'informations : www.airlinair.com

Vous pouvez retrouver M. Lionel GUERIN, Président Directeur Général d'AIRLINAIR, sur son blog : www.travelgreen.fr, sur lequel il propose des réflexions et commentaires sur le développement durable et le transport aérien.

Contact Presse AIRLINAIR - exPRession voyage

Tél: +33 (0)1 58 01 01 30

Mail : servicepresse@airlinair.com

www.airlinair.com